



CC de Cians Var (Siren : 240600494)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Péone
Arrondissement	Nice
Département	Alpes-Maritimes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/08/1999
Date d'effet	26/11/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Charles-Ange GINESY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Centre administratif de VALBERG
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	06470 PEONE
Téléphone	04 93 23 24 24
Fax	04 93 02 57 97
Courriel	jmrobion@valberg.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	2 753
Densité moyenne	6,07

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
06	Beuil (210600169)	500
06	Châteauneuf-d'Entraunes (210600409)	63
06	Daluis (210600532)	151
06	Entraunes (210600565)	133
06	Guillaumes (210600714)	704
06	Péone (210600946)	932
06	Saint-Martin-d'Entraunes (210601258)	83
06	Sauze (210601332)	100
06	Villeneuve-d'Entraunes (210601605)	87

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 12

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement collectif <i>soutenir sur le plan de la logistique (conseil, mise à disposition de personnel, maîtrise d'ouvrage déléguée) les communes membres qui souhaitent mettre en oeuvre ou améliorer un système d'assainissement collectif ou semi collectif pour leurs hameaux.</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers et des encombrants et mener toute action visant à en réduire le volume. La collecte s'entend à partir des points de ramassage sur la voie publique, poubelles et conteneurs en bordure de route, ou dans les abris spécialement conçus à cet effet. Restent de la compétence des communes: * les déchets "verts" des ménages, * les déblais et gravats produits par les ménages, * les déchets d'origine tertiaire et artisanale</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>traitement des déchets ménagers et des encombrants et action visant à en réduire le volume. réalisation et gestion de l'usine d'incinération et la déchetterie des Charmes</i> - Autres actions environnementales <i>soutenir sur le plan logistique (conseil, mise à disposition de personnel, maîtrise d'ouvrage déléguée) les communes membres qui souhaitent entretenir les cours d'eau non domaniaux. prendre en charge administrativement et financièrement les opérations destinées à assurer la protection de l'environnement sur un territoire d'application qui dépasse le simple cadre communal et est soumis à un label de protection reconnu au niveau national (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, Zones Natura 2000, Parc National du Mercantour ou arrêtés de biotope pour exemple).</i>
Sanitaires et social

- Aide sociale facultative
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>soutenir le maintien de l'artisanat, des toutes petites entreprises, des petites et moyennes entreprises locales par la mise en place d'une cellule de conseil et d'assistance (locaux de bureaux, accès aux nouvelles technologies, assistance secrétariat, soutien technique à la création d'entreprises , à la domiciliation et à la recherche des financements). financer les zones d'activités économiques et les études de prospection sectorielles. financer les opérations collectives à vocation économique (opération groupée d'aménagement foncier, opération de rénovation de l'artisanat, et du commerce, Opération de Réhabilitation de l'immobilier de Loisirs, ou similaires, etc ...) impactant l'espace intercommunal.</i>
Aménagement de l'espace
- Organisation des transports urbains <i>assurer les relations avec le Conseil Général dont c'est la compétence , en matière de transport collectif sur les lignes intra et extra cantonales (à l'exclusion du transport scolaire pour les écoles communales).</i>
- Etudes et programmation <i>financer toute étude ou la mise en place d'outils visant à la bonne organisation de l'espace intercommunal. apporter un appui logistique et une participation financière aux actions préconisées par ces études pour la bonne gestion de l'espace, la préservation et la mise en valeur des paysages naturels et des villages.</i>
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>assurer la desserte télévisuelle du territoire communautaire gérer les relais de télévision implantés sur le territoire communautaire</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>assurer la desserte multimédia du territoire communautaire</i>
- Autres <i>Equipement des communes : aider les communes membres à mettre en oeuvre au plan administratif (montage des AVP, recherche des financements, etc...) leurs projets d'équipements, de bâtiments communaux, etc... et assurer les relations avec les maîtres d'oeuvre, notamment le programme annuel d'entretien de la voirie communale.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
06	Syndicat Mixte d'Elimination des déchets du Moyen Pays [SMED] (200000586)	SM ouvert	820 241
06	Syndicat Mixte des Collectivités territoriales informatisées des Alpes Méditerranée [SICTIAM] (250601879)	SM ouvert	1 167 206

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)